

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 NOVEMBRE 2009 .

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le mercredi 25 novembre 2009 à 20h30 sous la présidence du Maire, Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 16 novembre 2009. Tous les conseillers étaient présents à l'exception de B.DIETRE. Secrétaire de séance : Mireille CARQUIGNY.
Le compte-rendu de la séance du 14 octobre 2009 est adopté à l'unanimité.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2009 : ce budget est adopté à l'unanimité avec les ajustements nécessaires en fonctionnement. En investissement, sont repris le report des restes à réaliser de l'année 2008 et les ouvertures de crédits décidées depuis l'adoption du budget primitif en mars 2009.

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU TRESORIER : après un large débat, il est décidé à l'unanimité d'attribuer l'indemnité de conseil prévue au budget communal au nouveau Trésorier de GRAY, receveur municipal, au titre des prestations fournies en matière budgétaire, économique, financière et comptable, à compter du 1^{er} juillet 2009 et au taux de 100 %.

VOIRIE COMMUNALE ET STATIONNEMENT:

- l'impasse débouchant sur la rue de Sonjour, cadastrée AE 196 était dénommée impasse FANET avant son classement dans la voirie communale. Il convient de lui attribuer un nouveau nom, en tenant compte du nom des voies environnantes et de leur environnement géographique ou historique. Un tour de table est effectué et il est décidé à l'unanimité de choisir le nom de « impasse de Sonjour ». Cette nouvelle appellation de voie donnera lieu dès que possible à l'implantation d'un panneau de rue.
- Le stationnement dans l'impasse de Sonjour pose des problèmes de sécurité. Depuis plusieurs semaines, un contrôle est régulièrement effectué et il s'avère que l'emprise de cette voie ne permet pas le stationnement régulier de véhicules de plus de 3.5 tonnes. Un arrêt municipal motivé sera donc pris afin d'interdire définitivement le stationnement de ces véhicules dans cette impasse.
- Le stationnement avenue Pierre CURIE présente également des problèmes de sécurité importants dans la portion comprise entre la place des tilleuls et la rue des mésanges. Cette rue étant située également sur le territoire de GRAY, il sera nécessaire, après concertation, de rédiger un arrêté conjoint interdisant le stationnement sur la voie publique.

QUESTIONS DIVERSES :

- Tarifs accueil périscolaire intercommunal : comme pendant la gestion associative, un acompte de 15 € par enfant et par semaine sera demandé pour toute inscription au centre pendant les vacances.
- Accessibilité des bâtiments et des équipements publics aux personnes en situation de handicap : dans le cadre de la convention passée avec le

Conseil Général, un diagnostic a été réalisé sur place par un bureau agréé et des choix seront à faire afin de planifier financièrement les travaux à réaliser dans le délai impératif de cinq ans.

- Accessibilité de la voirie et des espaces publics: chaque commune doit élaborer un plan de mise en accessibilité . Préalablement au démarrage de l'étude, la commune doit mettre en place un comité de pilotage qui sera chargé de valider les différentes étapes
- Réforme des collectivités territoriales : le Conseil municipal unanime adhère totalement à la motion adoptée par l'Association des Maires Ruraux le 25 octobre dernier. La commune , et notamment la commune rurale, doit rester la cellule de base de la Démocratie et un échelon de proximité. La nouvelle organisation territoriale projetée, avec la suppression de certains niveaux de collectivités, menace l'avenir des communes rurales, de même que la suppression de la taxe professionnelle, principale ressource des collectivités locales.

—► *Pour information :*

- *La présentation des vœux à la population se déroulera dimanche 10 janvier 2010 à 11h salle polyvalente.*
- *Le Goûter du C.C.A.S est programmé le mercredi 13 janvier 2010.*